



Remboursement d'un mois de loyer innabitable pour handicapé

Par **martine42600**, le **16/10/2012** à **17:32**

Bonjour,
Je suis handicapée je touche l'AAH et j'ai pris possession d'un appartement par agence début janvier 2012. Seulement à mon arrivée, le chauffage au sol ne fonctionnait pas à cause d'un souci de branchement et je suis restée à 10° durant 1 mois et 2 semaines où je n'ai pu y loger, mais j'ai quand même payé mon loyer.
Mon propriétaire refuse de me rembourser mes 6 semaines de loyer (ou je n'ai d'ailleurs pas eu d'eau chaude pendant plusieurs jours à cause des tuyaux gelés car le chauffage ne fonctionnait pas et point d'eau cette semaine dernière à cause d'un problème encore méconnu).
J'ai posé ma dédite, je dois partir le 7 novembre et mon propriétaire ne veut me faire aucun remboursement sur mes 6 semaines de loyer où je n'ai pas pu y vivre. Quels sont mes droits ? que puis-je faire et que va-t-il se passer si je ne paie pas mon dernier loyer ? A-t-il la possibilité de m'envoyer les huissiers ou suis-je dans mes droits ? A-t-il le droit de garder ma caution si je n'envoie pas mon dernier chèque de loyer à mon agence ?
Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **16/10/2012** à **19:42**

Bonjour,
Quoi qu'il en soit, vous devez payer votre loyer. En France, il est interdit de se faire justice soi-même et vous vous mettriez en tort.
Seule une décision de justice peut vous autoriser à ne pas payer.

Par **cocotte1003**, le **16/10/2012** à **19:46**

Bonjour, vous devez régler tous vos loyers jusqu'à la fin de votre préavis ou la relocation de l'appartement sans quoi le bailleur peut vous faire saisir si le montant du dépôt de garantie ne suffit pas à régler les dommages constatés à l'état des lieux de sortie + les charges + les loyers impayés. Du moment que le bailleur fait intervenir un professionnel pour tenter de réparer le chauffage dans des temps raisonnables, il n'est pas obligé de vous dédommager, cordialement

Par **martine42600**, le **16/10/2012** à **21:14**

D'accord et merci beaucoup pour vos réponses.
Le problème c'est qu'il n'a toujours rien fait réparer c'est pour cela que j'ai posé ma dédit et je suis resté l'hiver dernier 6 semaines sans pouvoir y habiter. Je ne peux pas avoir un recours pour me faire rembourser au moins un mois ?
Merci.